

## **TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS**

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

**Destinataire :**

PCT

NOTIFICATION RELATIVE À  
UNE DEMANDE INTERNATIONALE  
CONSIDÉRÉE RETIRÉE

(article 14.1) ou 3) et règles 12.3.d) ou 12.4.d),  
26.3ter.e), 26.5, 29.1 , 89bis.1.d-ter) ou 92.4.g)i) du PCT)

Date d'expédition  
(jour/mois/année)

#### Référence du dossier du déposant ou du mandataire

## **NOTIFICATION IMPORTANTE**

## Demande internationale n°

Date du dépôt international  
(jour/mois/année)

---

Déposant

Il est notifié au déposant que la demande internationale est déclarée par l'office récepteur être considérée comme retirée pour le motif indiqué ci-dessous :



**ATTENTION** : Il ne sera pas procédé à la publication internationale de la présente demande internationale **uniquement** si la présente notification parvient au Bureau international avant l'achèvement de la préparation technique de la publication internationale (règle 29.1.v)).

Nom et adresse postale de l'office récepteur :

### Fonctionnaire autorisé

n° de télécopieur

n° de téléphone